



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13 Établissements humains

(Programme 11 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs	5
B. Direction exécutive et administration	6
C. Programme de travail	8
Sous-programme 1. Un logement convenable pour tous	8
Sous-programme 2. Développement durable des établissements humains	12
Annexe	
Montant indicatif des ressources nécessaires	21

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

Chapitre 13

Établissements humains

(Programme 11 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 13.1 La gestion du programme relatif aux établissements humains est confiée au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Les principales attributions du Centre sont les suivantes : a) servir de mécanisme de coordination au sein du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et pour les échanges mondiaux d'informations sur les établissements humains; b) fournir un appui organique à la Commission des établissements humains et l'aider à examiner les programmes relatifs aux établissements humains et à évaluer leur efficacité; c) aider les États Membres à élaborer, par l'intermédiaire de la Commission des établissements humains, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, un cadre coordonné pour la promotion et le suivi de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat; d) aider le Secrétaire général à améliorer la cohérence et la coordination des politiques dans les programmes relatifs aux établissements humains planifiés et exécutés par les organismes des Nations Unies; e) encourager la coopération et les partenariats avec les pouvoirs locaux, les organisations non gouvernementales et les principaux groupes de la société civile en vue de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat aux niveaux mondial, régional, national et local; f) à la demande des États Membres, fournir des services consultatifs et exécuter des projets et des programmes concernant les établissements humains centrés sur le renforcement des capacités nationales afin de parvenir aux objectifs d'un logement convenable pour tous et d'un développement urbain durable.
- 13.2 Conformément au plan à moyen terme pour la période 2002-2005, le programme relatif aux établissements humains pour l'exercice biennal visera essentiellement à promouvoir : a) l'adoption et l'application par les États Membres de politiques de construction et de rénovation de logements et de régimes d'occupation résidentielle mieux adaptés et plus efficaces; b) l'amélioration des systèmes de gestion et d'administration locale pour que les établissements humains puissent mieux faire face à l'augmentation de la demande de services de base; et c) le renforcement de la coopération internationale pour le logement et le développement durable des établissements humains.
- 13.3 Le point fort du programme au cours de l'exercice biennal sera la consolidation des deux campagnes mondiales sur la sécurité d'occupation et l'administration des villes, qui ont été lancées en 2000. Ces campagnes constitueront toujours le point de départ et le cadre à l'intérieur duquel s'inscriront les activités relatives au logement et au développement urbain et combineront activités opérationnelles et normatives. Elles viendront aussi constamment renforcer les liens entre les deux thèmes du Programme pour l'habitat et seront à l'évidence coordonnées et, le cas échéant, fusionnées en fournissant un appui direct aux gouvernements et à d'autres partenaires.
- 13.4 Il y aura cinq grands changements par rapport au programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001, à savoir : a) les deux sous-programmes mettront l'accent sur la promotion de réformes des législations nationales portant plus particulièrement sur le régime d'occupation et le droit à un logement convenable, y compris les droits égaux à la propriété pour les femmes, et sur une administration démocratique des villes; b) on donnera une plus grande importance à la formation et au renforcement des capacités afin de consolider les normes qui ont été promues dans le cadre des campagnes mondiales; c) on mettra davantage l'accent sur le développement des connaissances dans les domaines de l'économie et des finances (économie des villes, liens entre les villes et les campagnes, finances municipales et financement du logement), condition impérative pour que les villes puissent contribuer de manière plus efficace à la croissance économique et au développement

des pays; d) une plus large place sera faite à l'intégration des questions d'équité entre les sexes, y compris l'incorporation de la dimension égalité entre les sexes dans les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, et les campagnes mondiales seront mises à profit pour promouvoir un renforcement du rôle des femmes; et e) un forum urbain sera créé dans le cadre du nouveau rôle dévolu au Centre au sein du système des chefs de file conçu pour faciliter la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat par les organismes des Nations Unies.

13.5 Dans sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité du programme et de la coordination tendant à ce que la responsabilité des services de conférence à Nairobi soit transférée au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/55/16 et Corr. 1 et 2, par. 91). Par voie de conséquence, les ressources demandées au titre des services de conférence pour les réunions de la Commission des établissements humains au cours de l'exercice biennal 2000-2001 (902 700 dollars) sont inscrites au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) et seules les ressources correspondant aux heures supplémentaires liées aux services fonctionnels requis pour les réunions de la Commission et aux dépenses de représentation continuent de figurer dans le présent chapitre.

13.6 Les ressources inscrites au présent chapitre s'élèvent au total à 11 777 900 dollars, montant qui inclut le financement de 5 nouveaux postes et implique une augmentation de 383 300 dollars ou de 3,3 %. Les changements proposés incorporés dans le tableau 13.2 sont les suivants :

- a) Le montant de 28 900 dollars prévu au titre des organes directeurs doit couvrir le coût des heures supplémentaires et les frais de représentation afférents aux réunions de la Commission des établissements humains;
- b) La diminution de 164 000 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration est imputable aux facteurs suivants : i) le transfert de 1 poste D-1 précédemment affecté au sous-programme 1 en échange de 1 poste P-5; ii) le transfert de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent local au sous-programme 2; iii) le transfert de 1 poste P-2 de spécialiste de la technologie de l'information précédemment affecté au sous-programme 2; iv) le reclassement de P-4 à P-5 du poste de chef du Bureau du Directeur exécutif; v) les dépenses supplémentaires prévues au titre des frais de voyage du personnel et des frais généraux de fonctionnement; et vi) une légère diminution des ressources nécessaires pour le remplacement du matériel et du mobilier de bureau;
- c) L'augmentation de 547 300 dollars prévue pour le programme de travail est la conséquence des facteurs suivants : i) dans le cadre du sous-programme 1, la création de 2 postes P-4 (1 poste de spécialiste des établissements humains au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le poste de chef du Groupe de la parité entre les sexes) et de 1 poste d'agent local, et le reclassement à P-5 du poste P-4 de chef du Groupe des politiques en matière de logement; ii) dans le cadre du sous-programme 2, la création de 2 postes (1 poste P-5 de coordonnateur de l'information et 1 poste P-4 de spécialiste des établissements humains au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes), le reclassement de 1 poste P-4 à P-5 pour le chef du Groupe de la gestion des risques et des catastrophes et le redéploiement de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent local qui sont transférés de la rubrique Direction exécutive et administration au sous-programme 2, 1 poste P-2 étant concomitamment transféré au Bureau du Directeur exécutif; et iii) les dépenses supplémentaires prévues pour les frais de voyage du personnel et les frais généraux de fonctionnement dans le cadre du sous-programme 1 et pour les frais généraux de fonctionnement dans le cadre du sous-programme 2, qui sont contrebalancées par une diminution des dépenses non renouvelables prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des réunions des groupes spéciaux d'experts approuvés dans le cadre du sous-programme 2 pour la session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat et ses préparatifs.

13.7 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 111 445 200 dollars – ce qui représente 90,1 % du volume total des ressources mises à la disposition du programme –, devraient venir s'ajouter aux ressources du budget ordinaire pour financer des activités de fond ainsi que des activités de coopération technique. Selon les dispositions en vigueur concernant l'approbation et la gestion des fonds extrabudgétaires par les organes intergouvernementaux, la Commission des établissements humains approuve des budgets biennaux définissant l'utilisation de ces ressources.

13.8 Le tableau 13.1 donne la répartition des ressources prévues à ce chapitre pour l'exercice biennal 2002-2003.

Tableau 13.1

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	0,3	–
B. Direction exécutive et administration	20,4	5,1
C. Programme de travail		
1. Un logement convenable pour tous	41,6	38,3
2. Développement durable des établissements humains	37,7	56,6
Total partiel C	79,3	94,9
Total	100,0	100,0

Tableau 13.2

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	1 072,6	28,9 ^a	–	–	28,9	2,9	31,8
B. Direction exécutive et administration	2 958,5	2 569,5	(164,0)	(6,3)	2 405,5	132,6	2 538,1
C. Programme de travail	9 042,3	8 796,2	547,3	6,2	9 343,5	386,5	9 730,0
Total (1)	13 073,4	11 394,6^a	383,3	3,3	11 777,9	522,0	12 299,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Total (2)^b	142 642,2	197 482,1	111 445,2
Total [(1) + (2)]	155 715,6	208 876,7^a	123 745,1

^a Chiffres ajustés excluant les prévisions afférentes aux services de conférence (902 700 dollars) qui sont présentées au chapitre 2.

^b L'augmentation enregistrée en 2000-2001 par rapport à 1998-1999 est imputable essentiellement au programme « pétrole contre nourriture » appliqué dans le nord de l'Iraq, qui est financé en vertu de l'accord conclu entre l'ONU et le Gouvernement iraquien. On n'a pas supposé qu'il serait maintenu au cours de l'exercice biennal 2002-2003, d'où la diminution du montant prévu pour cette période au titre des fonds extrabudgétaires.

Tableau 13.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1/2	4	4	–	–	7	7	11	11
P-1 à P-5	37	41	–	–	48	53	85	94
Total partiel	42	46	–	–	55	60	97	106
Agents des services généraux	24	25	–	–	47	48	71	73
Total	66	71	–	–	102	108	168	179

^a Les modifications proposées pour les postes financés par des fonds extrabudgétaires tiennent compte des besoins liés à la nouvelle structure organisationnelle du Centre. On suppose que le soutien et la confiance renouvelés que les gouvernements manifestent à l'égard du programme de travail du Centre se traduiront par une augmentation significative des concours financiers.

A. Organes directeurs
Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 28 900 dollars

- 13.9 La Commission des établissements humains, composée de 58 membres, a été créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/162 du 19 décembre 1977. Elle fait rapport à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et se réunit une fois tous les deux ans en session ordinaire de huit jours au siège du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), à Nairobi. Au cours de ses sessions ordinaires, la Commission examine le programme de travail biennal du Centre et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, y compris les activités opérationnelles menées par le Centre. Y participent les représentants des États Membres et des observateurs. À la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en juin 1996,

il a été décidé que d'autres partenaires – représentants d'organisations non gouvernementales, d'autorités locales et du secteur privé – jouant un rôle essentiel dans le développement des établissements humains devaient également être associés à la définition des programmes et au suivi de leur exécution. Le nombre d'observateurs participant aux sessions de la Commission a donc augmenté depuis la seizième session. Les services fonctionnels nécessaires à la Commission sont assurés par le Groupe de la mobilisation des ressources et des affaires extérieures. Cette unité administrative est chargée de coordonner les services requis pour les réunions de la Commission et celles du Comité des représentants permanents, y compris l'établissement et la distribution des documents connexes.

- 13.10 Comme indiqué au paragraphe 13.5 plus haut, dans sa résolution 55/234, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité du programme et de la coordination tendant à ce que la responsabilité des services de conférence à Nairobi soit transférée au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. En conséquence, les prévisions de dépenses afférentes aux services de conférence liés aux réunions de la Commission sont incorporées au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence).

Tableau 13.4

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	28,9	28,9	–	–
Total	28,9	28,9	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 13.11 Le montant de 28 900 dollars doit couvrir le coût des heures supplémentaires qui seront requises pour les services fonctionnels liés aux réunions de la Commission et les dépenses de représentation au cours de ses sessions biennales.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 405 500 dollars

- 13.12 Le programme intitulé Direction exécutive et administration est placé sous la responsabilité du Directeur exécutif. Le Directeur exécutif assure la direction, la supervision et l'administration générales du Centre dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Au nombre des fonctions du Bureau de liaison à New York, qui est rattaché au Bureau du Directeur exécutif, figurent la participation aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'à des réunions d'autres organes intergouvernementaux, la liaison avec les missions permanentes à New York et la fourniture d'informations à tous ceux qui prennent part à des activités liées aux établissements humains, y compris les organisations non gouvernementales.

- 13.13 Les produits et services suivants sont prévus au titre de l'appui au programme pour l'exercice biennal : service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
- a) Services fonctionnels. Dix-neuvième session de la Commission des établissements humains (2003) et première session du Forum urbain (2002);
 - b) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports présentés à la dix-neuvième session de la Commission des établissements humains sur les activités du Centre et sur les activités opérationnelles (1) et rapports présentés à huit réunions du Comité des représentants permanents, conformément à ce qui a été demandé.

Tableau 13.5

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	2 219,8	2 000,7	15	13
Autres rubriques	349,7	404,8	–	–
Total	2 569,5	2 405,5	15	13
Fonds extrabudgétaires	5 022,5	5 703,9	25	25

- 13.14 Le montant des ressources nécessaires (2 405 500 dollars) fait apparaître une diminution nette de 164 000 dollars. En ce qui concerne les postes, la diminution résulte pour une bonne part d'un transfert net de postes en direction du programme de travail : transfert de 1 poste D-1 provenant du sous-programme 1 en échange de 1 poste P-5 précédemment affecté au Bureau de liaison du Centre à New York, transfert de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent local au sous-programme 2 et transfert de 1 poste P-2 de spécialiste de la technologie de l'information provenant du sous-programme 2. Les économies résultant de ces modifications dans la répartition des postes ont été contrebalancées par une augmentation des ressources au titre des autres rubriques afin d'assurer une plus large représentation à un niveau élevé lors des réunions intergouvernementales et de majorer les crédits pour les dépenses afférentes aux communications du Bureau de liaison à New York.

C. Programme de travail

Tableau 13.6

Ressources nécessaires, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
1. Un logement convenable pour tous	4 453,8	4 903,1	27	30
2. Développement durable des établissements humains	4 342,4	4 440,4	24	28
Total	8 796,2	9 343,5	51	58
Fonds extrabudgétaires	192 459,6	105 741,3	77	83

Sous-programme 1

Un logement convenable pour tous

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 903 100 dollars

- 13.15 Le programme concernant un logement convenable pour tous sera responsable de l'application du sous-programme 1. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 1 du programme 11 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 13.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Apporter un appui aux gouvernements et aux autres partenaires du CNUEH en vue d'améliorer les conditions de logement des pauvres des zones urbaines dans le monde, notamment dans les pays en développement.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) La sécurité en matière d'occupation et la reconnaissance de l'importance des pauvres des zones urbaines en tant que partenaires pour l'amélioration des conditions d'occupation et de logement aux niveaux mondial, régional, national et local.	a) Le nombre de pays qui adoptent des normes pour la sécurité en matière d'occupation, y compris des politiques d'occupation des logements qui offrent un plus grand choix aux pauvres et réduisent le nombre des expulsions forcées.
b) Une plus grande reconnaissance et l'application progressive du droit à un logement convenable et de l'égalité des droits d'occupation des femmes.	b) Le nombre de pays qui reconnaissent l'importance du droit à un logement convenable, y compris l'égalité des droits d'occupation des femmes, et qui améliorent la législation pertinente.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
c) L'amélioration de l'accès aux services de base dans les zones urbaines et rurales, tels que l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et les transports en commun.	c) Le nombre de pays et de pouvoirs locaux qui appliquent des stratégies globales pour améliorer les services de base, en particulier l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et les transports en commun.
d) L'amélioration de l'accès au financement et au crédit, ainsi qu'à des formes plus appropriées de crédit, surtout pour les pauvres des zones urbaines.	d) Le nombre de pays et de villes qui mettent en oeuvre des politiques, des programmes et des projets pour accroître le volume de financement et de crédit disponible pour le développement des établissements humains en faveur des populations à faible revenu.
e) Le renforcement des connaissances sur les situations et les tendances mondiales en matière de logement et sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif d'un logement convenable pour tous inscrit dans le Programme pour l'habitat.	e) Le niveau de la demande de la part d'institutions et du public pour les principales publications du CNUEH, telles que le Rapport mondial sur les établissements humains, et pour des informations statistiques.
f) L'intégration soutenue des questions intersectorielles concernant les politiques, y compris la parité entre les sexes et le renforcement des capacités, dans les programmes et projets d'amélioration des logements.	f) Le nombre de programmes et projets d'amélioration des logements bénéficiant d'une assistance du CNUEH qui incorporent clairement les aspects de parité entre les sexes et de renforcement des capacités.
g) Des politiques efficaces d'amélioration des taudis centrées sur leurs occupants aux niveaux national et municipal grâce à l'adaptation des expériences acquises localement.	g) Le nombre de pays et de villes qui mettent en oeuvre des programmes d'amélioration des taudis, notamment grâce à des partenariats avec des organisations de défense des pauvres.

Facteurs externes

- 13.16 Le sous-programme devrait parvenir aux objectifs et aux réalisations escomptées à condition :
- a) qu'il y ait la volonté politique d'appliquer des politiques visant à améliorer les droits d'occupation des pauvres, en particulier;
 - b) que les ressources extrabudgétaires nécessaires, notamment pour les activités de coopération technique, soient disponibles; et
 - c) que les États Membres soient disposés à solliciter des services consultatifs et une assistance technique, à réagir d'une manière positive à l'assistance technique fournie, et à poursuivre l'application des politiques et des stratégies mises en place grâce aux programmes et projets d'assistance technique.

Produits

- 13.17 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits seront les suivants :
- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Commission des établissements humains : documentation à l'intention des organes délibérants : déclaration sur les normes de sécurité en matière d'occupation;

- ii) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur les projets d'autoconstruction de logements et le microcrédit pour le financement de logements pour les groupes à faible revenu dans le contexte de la sécurité en matière d'occupation et sur la campagne mondiale sur le thème de la sécurité en matière d'occupation;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Publications en série : numéros trimestriels de *Habitat* (8);
 - ii) Publications isolées : examen des enseignements tirés des opérations de financement des logements dans les pays développés et les pays en développement (1); directives pour le renforcement de l'hygiène du milieu dans les projets d'amélioration des taudis (1); ensembles d'outils de gestion et de matériaux de formation pour améliorer l'accès aux services dans les établissements humains à faible revenu, en mettant l'accent sur les interventions au niveau de la communauté et la participation à échelle réduite du secteur privé (2); documents directifs et principes directeurs sur les questions de fond intersectorielles importantes pour le sous-programme, telles que la parité entre les sexes et la réduction de la pauvreté (2); publications, sous forme imprimée ou sur l'Internet, de documents directifs sur la sécurité en matière d'occupation (2); rapport sur les progrès accomplis dans l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en ce qui concerne les titres de propriété et les droits d'héritage (1); et rapport sur l'application des droits au logement, y compris l'établissement d'un indice composite des droits au logement (1);
 - iii) Documents techniques : élaboration et mise à jour de bases de données contenant des indicateurs, des statistiques et d'autres informations sur la situation et les tendances en matière de logement et sur les progrès accomplis dans l'application des aspects du Programme pour l'habitat relatifs au logement (2); et une bibliothèque avec possibilité de recherche sur les meilleures pratiques et des produits d'information connexes (1);
 - iv) Promotion d'instruments juridiques : directives pour la réforme de la législation sur le droit au logement (1); guide juridique sur les différentes formes d'occupation, y compris l'identification d'options en faveur des pauvres (1); et outils pour promouvoir l'égalité des droits d'occupation des femmes, surtout en ce qui concerne les titres de propriété et les droits d'héritage (1);
- c) Coopération internationale et coordination interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Le Centre coopérera avec ses principaux partenaires, à savoir les gouvernements centraux, les pouvoirs locaux et leurs associations, les partenaires de financement, les institutions de renforcement des capacités pour le développement local, les institutions de formation et de recherche sur les établissements humains et les organisations non gouvernementales qui opèrent dans le domaine des établissements humains, y compris les organisations de la société civile et du secteur privé. Plus précisément, le Centre travaillera en partenariat avec les organisations suivantes dans les domaines indiqués : i) les réseaux régionaux et nationaux d'organisations non gouvernementales et communautaires qui représentent et organisent les pauvres des zones urbaines; ii) le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le domaine de l'application du droit à un logement convenable; iii) le PNUD, pour les activités de coopération technique visant à améliorer les logements des pauvres; iv) la Banque mondiale, pour l'amélioration des taudis et des colonies de squatters dans les villes des pays en développement, dans le contexte de l'Alliance des villes; et v) le PNUE, pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau des villes d'Afrique, dans le contexte du programme « De l'eau pour les villes africaines »;

- d) Coopération technique (fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs pour l'amélioration des services de base dans les petites et moyennes villes, en particulier les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et la conclusion de mémorandums d'accord ou d'accords avec les organisations partenaires dans toutes les régions;
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : formation au niveau régional de formateurs et de conseillers afin de renforcer les institutions et organisations s'occupant de programmes d'amélioration des taudis en faveur des pauvres et atelier interrégional sur les systèmes de microcrédit pour les établissements humains à faible revenu;
 - iii) Projets sur le terrain : renforcement des capacités, établissement de réseaux et projets de démonstration concernant la promotion de la sécurité en matière d'occupation dans les situations d'après-conflit, et élaboration de programmes et de politiques d'amélioration des taudis en Afrique, dans les États arabes, en Asie et en Amérique latine.

Tableau 13.8

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	4 134,6	4 410,7	27	30
Autres rubriques	319,2	492,4	–	–
Total	4 453,8	4 903,1	27	30
Fonds extrabudgétaires	35 158,7	42 703,1	38	41

- 13.18 Les ressources prévues de 4 903 100 dollars indiquent une augmentation de 449 300 dollars qui est due : a) à la création de 2 nouveaux postes P-4, qui comprennent 1 poste de spécialiste des établissements humains au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et 1 autre poste pour le chef du Groupe de la parité entre les sexes, et de 1 nouveau poste d'agent local; b) le reclassement de 1 poste de la classe P-4 à la classe P-5 pour le chef du Groupe des politiques de logement; et c) des ressources supplémentaires prévues pour les voyages du personnel et les frais généraux de fonctionnement afin d'obtenir un meilleur équilibre de la répartition des charges entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires.

Sous-programme 2 Développement durable des établissements humains

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 440 400 dollars

Tableau 13.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Aider, aux niveaux national et local, les gouvernements et les autres partenaires du CNUEH à faire adopter des modes de gestion urbaine qui favorisent l'intégration sociale, l'accessibilité, la transparence, la participation et la responsabilité, afin de garantir un développement urbain durable.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) L'accroissement de l'acceptation et de l'utilisation des normes de bonne administration des villes par les gouvernements nationaux et les pouvoirs municipaux, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales.

b) L'amélioration et le renforcement de la capacité de gestion des pouvoirs locaux grâce à une formation efficace ainsi qu'à la promotion de politiques, législation et programmes de décentralisation.

c) L'amélioration de la sécurité dans les villes grâce à une prévention efficace du crime et à l'atténuation des effets des catastrophes ainsi qu'à des stratégies de gestion mises au point par les pouvoirs municipaux et les organisations de la société civile.

d) Une planification et une gestion plus efficaces de l'environnement dans le contexte d'une meilleure administration des villes.

e) Une meilleure connaissance de la situation et des tendances mondiales dans les zones urbaines et des progrès accomplis en vue de parvenir à l'objectif du Programme pour l'habitat concernant le développement durable des établissements humains.

f) L'intégration soutenue des questions intersectorielles relatives aux politiques, y compris la parité entre les sexes et le renforcement des capacités, dans les programmes et projets concernant les établissements humains.

a) Le nombre de pays et d'associations urbaines qui acceptent et utilisent les normes de bonne administration des villes, y compris pour la réforme des politiques nationales et locales et des cadres juridiques.

b) Le nombre de pays et de pouvoirs locaux qui ont adopté des politiques de décentralisation et qui ont appliqué les recommandations du Centre sur l'amélioration de la législation en matière de gestion des zones urbaines.

c) Le nombre de villes où le concept de « ville plus sûre » a été institutionnalisé et où l'application de stratégies de réduction de la vulnérabilité et de gestion des catastrophes a commencé.

d) Le nombre de pays où des politiques et une législation relatives à l'environnement permettant un développement urbain local durable ont été adoptées.

e) Le niveau de la demande de la part des institutions et du public pour les principales publications du Centre, telles que le Rapport mondial sur les établissements humains, et pour des informations statistiques.

f) Le nombre de programmes et projets de développement des établissements humains bénéficiant d'une assistance du Centre qui incorporent clairement les aspects de parité entre les sexes et de renforcement des capacités.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
g) Une meilleure efficacité des programmes et des stratégies fondés sur les normes de bonne administration des villes, en particulier ceux qui sont appliqués par les pouvoirs locaux.	g) L'institutionnalisation du processus de consultations au niveau municipal dans au moins 30 villes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Europe centrale et orientale, et des États arabes.
h) Une meilleure connaissance de la situation économique des zones urbaines et des liens entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi qu'une meilleure formulation des politiques, stratégies et programmes pertinents des gouvernements.	h) La qualité des activités de recherche, démontrée par les observations des usagers et lecteurs, et le nombre de demandes émanant des gouvernements relatives à des orientations sur l'économie urbaine et les liens entre les zones urbaines et les zones rurales.
i) Une meilleure connaissance de la situation financière des pouvoirs locaux et une meilleure formulation des politiques, stratégies et programmes pertinents.	i) La qualité des activités de recherche et des outils financiers municipaux, démontrée par les observations des usagers et par le nombre de demandes de services consultatifs sur les finances urbaines.

Facteurs externes

- 13.19 Le sous-programme devrait parvenir aux objectifs et aux réalisations escomptées à condition que :
- a) il y ait la volonté politique d'appliquer des politiques et des mesures concernant l'utilisation des normes de bonne administration des villes et de promouvoir des politiques, une législation et des programmes de décentralisation; b) des ressources extrabudgétaires soient disponibles, en particulier pour les activités de coopération technique; et c) les États Membres soient disposés à solliciter des services consultatifs et une assistance technique, à réagir d'une manière positive à l'assistance technique fournie, et à poursuivre l'application des politiques et des stratégies mises en place grâce aux programmes et projets d'assistance technique.

Produits

- 13.20 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits seront les suivants :
- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Commission des établissements humains : documentation à l'intention des organes délibérants : déclaration sur les normes de bonne administration des villes (révisées) (1) et documentation à l'intention de la réunion du Forum urbain (1);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts : consultations et séminaires avec les organisations de la société civile qui opèrent dans le domaine des établissements humains sur les normes de bonne administration des villes et sur les stratégies de prévention du crime et d'atténuation des effets des catastrophes (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Publications en série : *Rapport mondial sur les établissements humains* (quatrième édition) (2003); numéros trimestriels de *Habitat Debate* (8); *Rapport sur la situation des villes dans le monde* (troisième édition) (1); et *Répertoire des organisations non gouvernementales dans le domaine des établissements humains* (1);

- ii) Publications isolées : outils pour la bonne administration des villes, notamment un indice permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la bonne administration des villes (1); des outils financiers et de gestion municipale à l'intention des villes (1); un document directif concernant l'impact de l'urbanisation sur le développement rural (1); un document directif sur l'agriculture périurbaine (1); des documents directifs ou des principes directeurs sur les questions de fond intersectorielles qui ont une importance pour les sous-programmes, telles que la parité entre les sexes et la réduction de la pauvreté (2); des outils pour la prévention du crime et la réduction de la vulnérabilité urbaine et pour la prévention et la gestion des catastrophes (1); des outils pour la planification et la gestion environnementales dans les zones urbaines (1); un rapport sur les obstacles réglementaires qui entravent les contributions de l'économie parallèle au développement économique urbain et à l'élimination de la pauvreté, dans le cadre de la bonne administration des villes (1); le financement, la fixation des prix et la gestion des services municipaux : évaluation comparative des systèmes, y compris les partenariats secteur public-secteur privé (1); et des guides, manuels et autres outils pour le renforcement des capacités des pouvoirs locaux et la gestion des zones urbaines (1);
- iii) Documents techniques à usage externe : bases de données contenant des indicateurs, des statistiques et d'autres informations sur la situation et les tendances du développement urbain et sur les progrès accomplis dans l'application des aspects du Programme pour l'habitat relatifs au développement urbain (1); base de données sur les villes citées comme exemples afin d'illustrer les bonnes pratiques dans le domaine de l'administration des villes (1); et une bibliothèque avec possibilité de recherche sur les meilleures pratiques et des produits d'information connexes (1);
- c) Coopération internationale et coordination interinstitutions. (budget ordinaire/fonds extra-budgetaires). Le Centre coopérera avec ses principaux partenaires, à savoir les gouvernements centraux, les pouvoirs locaux et leurs associations, les partenaires de financement, les institutions de renforcement des capacités pour le développement local, les institutions de formation et de recherche sur les établissements humains et les organisations non gouvernementales qui opèrent dans le domaine des établissements humains, y compris les organisations de la société civile et du secteur privé. Plus précisément, le Centre travaillera en partenariat avec les organisations suivantes dans les domaines indiqués : i) l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, la Fédération internationale des villes jumelées-Cités unies et d'autres associations internationales de pouvoirs locaux, pour la promotion des normes de bonne administration au niveau local; ii) le PNUD, dans les domaines de l'administration des villes et de la réduction de la pauvreté, notamment grâce au Programme de gestion des services urbains; iii) la Banque mondiale, pour aider les pays à appliquer des stratégies de développement urbain, dans le cadre de l'Alliance des villes, et pour mettre au point une base de données sur les indicateurs urbains; iv) le PNUE, dans le domaine de la planification et de la gestion environnementales des zones urbaines, en particulier dans le contexte du Programme pour le développement durable des villes; v) le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, Environmental and Development in the Third World et la Société pour les études sur le développement (New Delhi) pour l'élaboration d'indicateurs urbains dans le cadre du réseau de l'Observatoire mondial des villes; vi) la Fondation Rockefeller, pour l'application de certains aspects de la campagne mondiale pour la bonne administration des villes en Afrique de l'Est et en Afrique australe; et vii) la Fondation Ford, pour établir un recueil des innovations en matière d'administration locale, également dans le contexte de la campagne mondiale pour la bonne administration des villes;

- d) Coopération technique (fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs : des missions à l'appui de la coopération entre les villes; une amélioration de la législation et de la gestion et des finances au niveau municipal; et des campagnes régionales et nationales pour la bonne administration des villes organisées avec des partenaires, en particulier l'Alliance des villes;
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : séminaire interrégional sur les stratégies visant à améliorer les conditions et à accroître la productivité du secteur parallèle, y compris les microentreprises et les petites entreprises; formation au niveau régional de formateurs et de conseillers afin de renforcer les institutions et organisations opérationnelles dans le domaine de l'administration des établissements humains et du développement urbain; ateliers de formation et de planification des mesures destinés aux professionnels et fonctionnaires nationaux responsables de la gestion et du développement durable des établissements humains; et un atelier sur l'impact des variables et des politiques macroéconomiques sur les dépenses d'équipement, la création d'emplois et l'amélioration des revenus dans les zones urbaines;
 - iii) Projets sur le terrain : consultations de municipalités sur le développement urbain durable afin de démontrer les avantages de la bonne administration des villes; projets sur le terrain à l'appui des stratégies de développement des villes en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe centrale et orientale, et dans les États arabes; projets sur le terrain à l'appui de l'amélioration de la planification et de la gestion environnementales au niveau local; projets sur le terrain pour des villes plus sûres, la prévention et la gestion des catastrophes, et la reconstruction des établissements humains; et fourniture d'un appui aux institutions nationales de renforcement des capacités grâce à une planification stratégique conjointe, au renforcement de leur efficacité et à la mise au point d'outils didactiques.

Tableau 13.10

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	3 358,3	3 921,2	24	28
Autres rubriques	984,1	519,2	–	–
Total	4 342,4	4 440,4	24	28
Fonds extrabudgétaires	157 300,9	63 038,2	39	42

- 13.21 Les ressources prévues de 4 440 400 dollars indiquent une augmentation nette de 98 000 dollars qui est due aux éléments suivants : a) la création de 2 nouveaux postes, qui comprennent 1 poste P-5 de coordonnateur de l'information à Nairobi et 1 poste P-4 de spécialiste des établissements humains au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes; b) le reclassement de 1 poste P-4 à la classe P-5 pour le chef du Groupe des risques et des catastrophes; c) le redéploiement interne de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent local à partir de la Direction exécutive et de l'administration, et le redéploiement externe simultané de 1 poste P-2 du Bureau du Directeur exécutif; d) une réduction des crédits approuvés pour les autres rubriques en ce qui concerne la

session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et son processus préparatoire; et e) des ressources supplémentaires prévues au titre des frais généraux de fonctionnement afin d'obtenir une meilleure répartition des frais de communications entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires.

Tableau 13.11

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/54/7, chap. II)

Ayant noté que l'Office des Nations Unies à Nairobi fournirait un appui au programme, le Comité consultatif a recommandé que le coût des services ainsi fournis soit dorénavant signalé dans une note accompagnant le tableau 13.2 (par. IV.78).

Le coût des services fournis par l'Office est indiqué séparément. L'Office a entrepris d'examiner en détail tous les crédits alloués, au titre du budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires, aux divers services administratifs. À cette fin, il a déterminé quel était le coût total de ses services administratifs, défini des indicateurs de volume de travail, chiffré les produits en termes monétaires, formulé une méthode et fixé des taux standard ou unitaires. À partir de là, une étude plus poussée a été organisée avec la direction du PNUE et du Centre, pour élaborer des outils théoriques applicables aux différents problèmes posés, y compris les moyens et modalités de mise en oeuvre. Ces échanges étaient encore en cours lors de l'établissement du budget. L'étude devrait déboucher sur un système élaboré jusque dans le détail pour le remboursement des services, inspiré des différentes modalités de refacturation et de participation aux coûts, au moyen de sommes prélevées sur les fonds extrabudgétaires des organismes clients. Les consultations avec le PNUE et le Centre devraient être achevées dans le courant de 2001, et un nouveau système devrait être en place pour le 1er janvier 2002.

Bureau des services de contrôle interne

(A/54/764)

Le Centre devrait envisager, à titre prioritaire, de renforcer la base de ressources du Groupe du contrôle et de l'évaluation (par. 73).

Cette recommandation est mise en application. Un administrateur P-5 est dorénavant chargé du contrôle et de l'évaluation, ainsi que de la planification du programme, ce qui permet au Groupe de bénéficier d'un soutien renforcé et intégré en matière de gestion.

La Division de l'appui aux programmes devrait, en consultation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et les principaux donateurs, examiner et déterminer ses besoins en matière d'information financière; réfléchir aux mécanismes et aux ressources nécessaires pour que l'information financière soit fournie de façon exacte et dans les délais voulus; et examiner les moyens d'améliorer les échanges de données financières par voie électronique entre les bureaux régionaux, les projets sur le terrain et Nairobi (par. 74).

Le Centre devrait examiner sérieusement la possibilité de mobiliser plus efficacement des ressources en s'inspirant des nouvelles méthodes mises en oeuvre par d'autres fonds et programmes des Nations Unies. Il pourrait aussi être utile d'étudier les techniques et les concepts auxquels font appel avec succès de grandes organisations non gouvernementales dans ce domaine, dans la perspective d'une révision de la politique du Centre à cet égard (par. 75).

Le Centre devrait examiner de façon approfondie la viabilité financière des bureaux régionaux et mettre au point des mesures pour la renforcer sur le long terme. Cet examen devrait notamment porter sur les différents moyens d'assurer aux bureaux des ressources financières, y compris l'ouverture de crédits supplémentaires au budget ordinaire et/ou le détachement de personnel du siège dans les bureaux régionaux (par. 76).

Cette recommandation est mise en application. Le système de gestion des projets a été actualisé et renforcé grâce à l'adoption de modèles de rapports améliorés. Les échanges de données financières entre l'Office et les bureaux régionaux ont été modernisés grâce à un recours accru à l'informatique.

Cette recommandation est mise en application. Le Centre compte créer en son sein un service efficace de collecte de fonds, dès que le financement du poste requis sera assuré. On s'emploie actuellement à trouver des arrangements qui permettraient de financer, au moyen de fonds extrabudgétaires, un poste d'administrateur P-4/P-5 qui renforcerait les activités de mobilisation de fonds.

Cette recommandation est mise en application. En août 2000, un administrateur du siège a été réaffecté à titre temporaire au bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin de le renforcer. Des ressources supplémentaires (2 nouveaux postes P-4) sont prévues au budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

Le Centre devrait demander à la Section des archives et de la gestion des dossiers du Bureau des services centraux d'appui du Secrétariat de l'aider à mettre sur pied son système de gestion des archives et des dossiers. On devrait envisager, au cas où des ressources supplémentaires seraient nécessaires, de demander à un donateur d'apporter une contribution (par. 77).

Le Centre devrait fixer une date limite à l'élaboration de mécanismes efficaces d'incitation et de protection destinés à encourager les fonctionnaires à participer aux équipes « flexibles » et leurs superviseurs à apporter leur appui à ce type d'initiative (par. 78).

Le Centre devrait entreprendre de reclasser systématiquement tous les postes figurant dans le nouvel organigramme compte tenu de la classe à laquelle appartient chaque poste et du type de services correspondant et devrait décider quels postes relèvent de la série 100 du Règlement du personnel et quels postes relèvent de la série 200. Des critères devraient être définis pour évaluer le personnel actuel du Centre au regard du nouveau tableau d'effectifs, le comportement professionnel et l'ancienneté devant être dûment pris en considération. Des organes consultatifs chargés d'examiner les nominations et les promotions devraient être créés conformément aux politiques et procédures en vigueur à l'ONU (par. 79).

Le bureau de New York est en contact avec la Section des archives et de la gestion des dossiers. Le Centre s'appuiera sur le résultat de ces consultations pour appliquer la recommandation.

Cette recommandation est mise en application. Un rapport a été établi et est à l'examen. De nouvelles mesures, prévues pour le premier trimestre 2001, seront prises pour appliquer les recommandations formulées dans le rapport.

Cette recommandation est mise en application. Dans un premier temps, tous les postes de direction ont fait l'objet d'annonces en vue du recrutement de fonctionnaires relevant de la série 100. Les opérations de recrutement sont soit terminées, soit arrivées à un stade avancé. De nouvelles mesures ont été prises en vue de classer tous les postes en fonction de la nouvelle structure. L'évaluation des fonctionnaires par rapport au tableau d'effectifs actuel sera effectuée dès que les postes de direction auront été pourvus.

Résumé de la recommandation

Le Centre devrait évaluer ses besoins pour ce qui est du renforcement de ses capacités dans le domaine de la gestion, se doter d'une stratégie adaptée en matière de formation et nommer un coordonnateur en la matière; il devrait aussi se lancer activement dans la recherche de solutions novatrices pour financer cette activité (par. 80).

L'administration devrait relancer le dialogue avec le personnel, organiser régulièrement des réunions avec les fonctionnaires et faire appel aux moyens de communication fondés sur la participation pour motiver le personnel et susciter un appui en faveur de la revitalisation (par. 81).

Comité des commissaires aux comptes

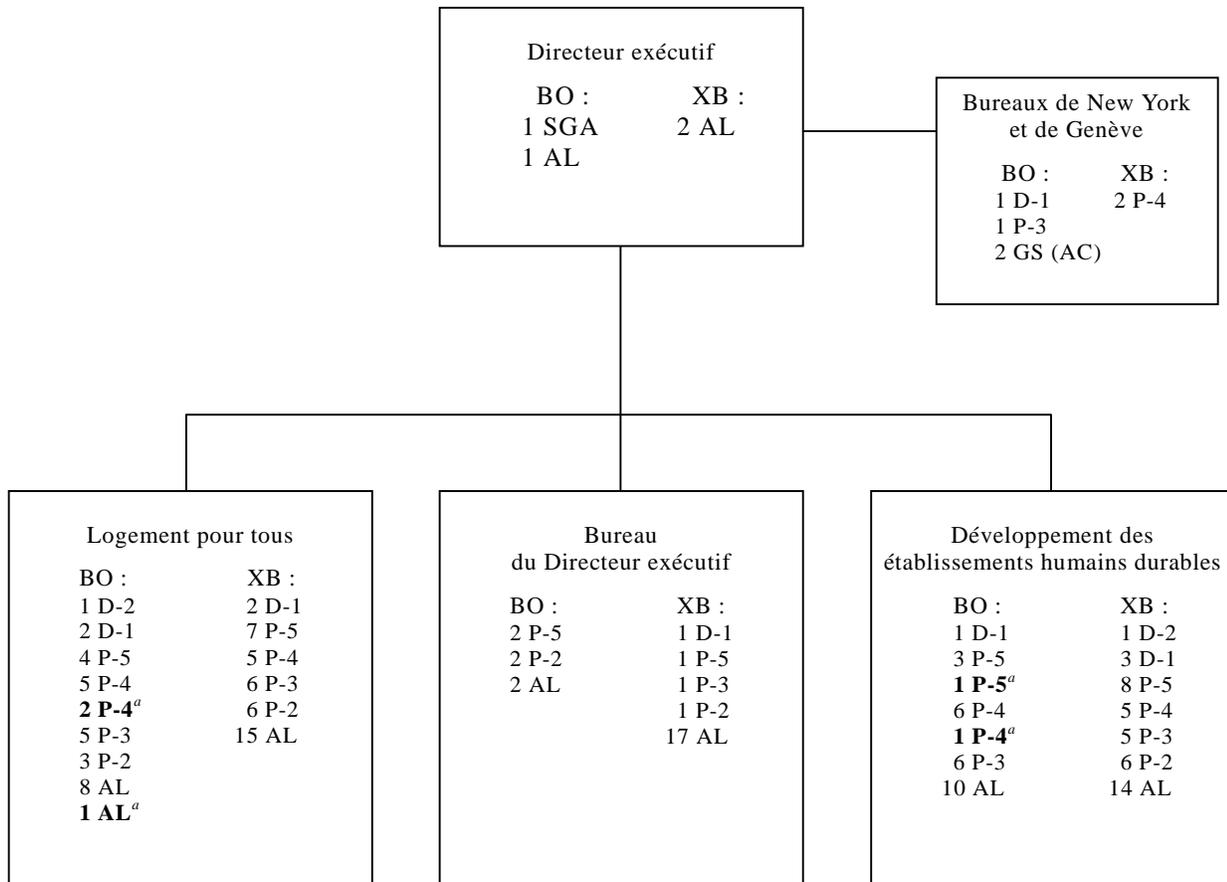
Suite donnée à la recommandation

Cette recommandation est mise en application. Le Centre a désigné un coordonnateur pour les questions concernant le renforcement des capacités, et la première phase de l'évaluation des besoins est terminée.

Cette recommandation est mise en application. Le nouveau Directeur exécutif a eu des échanges intensifs avec le syndicat, et des comptes rendus des réunions de la direction ainsi que des nouvelles régulières des activités du Centre sont distribués par courrier électronique à tout le personnel.

Les suites données aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 sont exposées à l'annexe du rapport dudit comité sur la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/55/5/Add.8, chap. II).

**Centre des Nations Unies pour les établissements humains
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003**



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; AL : agent local; BO : budget ordinaire; XB : fonds extrabudgétaires.

^a Nouveaux postes.

Annexe

**Montant indicatif des ressources nécessaires
Établissements humains**

Tableau A.13.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	1 072,6	28,9	–	–	28,9	2,9	31,8
B. Direction exécutive et administration	2 958,5	2 569,5	(164,0)	(6,3)	2 405,5	132,6	2 538,1
C. Programme de travail	9 042,3	8 796,2	547,3	6,2	9 343,5	386,5	9 730,0
Total (1)	13 073,4	11 394,6	383,3	3,3	11 777,9	522,0	12 299,9

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives		2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	1 546,8	1 850,0	i) Des organismes des Nations Unies	1 850,0
	1 460,6	1 234,0	ii) Des activités extrabudgétaires	1 964,3
			b) Activités de fond	
	3 945,7	5 949,6	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	6 698,6
	5 362,0	6 648,5	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	6 332,3
			c) Projets opérationnels	
	21 367,6	11 800,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	14 600,0
	108 959,5	170 000,0	PNUD et autres sources	80 000,0 ^a
Total (2)	142 642,2	197 482,1		111 445,2
Total [(1) + (2)]	155 715,6	208 876,7		123 745,1

^a Il est encore trop tôt pour pouvoir prévoir exactement quelles seront les activités qui seront entreprises au titre des projets opérationnels. La baisse apparente d'activité tient plus à l'absence d'une information suffisante qu'à un abaissement définitif du niveau des ressources.

Tableau A.13.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 734,5	9 712,7	619,9	6,3	10 332,6	404,2	10 736,8
Autres dépenses de personnel	1 241,5	467,4	(248,3)	(53,1)	219,1	13,2	232,3
Consultants et experts	413,5	610,1	(336,8)	(55,2)	273,3	23,0	296,3
Voyages	117,9	193,8	68,5	35,3	262,3	14,2	276,5
Services contractuels	99,1	68,2	–	–	68,2	7,1	75,3
Frais généraux de fonctionnement	156,9	129,3	283,9	219,5	413,2	40,2	453,4
Dépenses de représentation	5,4	4,6	–	–	4,6	0,5	5,1
Fournitures et accessoires	81,9	75,6	–	–	75,6	7,0	82,6
Mobilier et matériel	222,7	132,9	(3,9)	(2,9)	129,0	12,6	141,6
Total (1)	13 073,4	11 394,6	383,3	3,3	11 777,9	522,0	12 299,9

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Postes	8 383,6	11 231,8	12 018,9
Autres dépenses de personnel	178,1	4,0	71,1
Consultants et experts	44,9	247,5	165,4
Voyages	212,7	192,8	467,1
Services contractuels	311,5	357,7	368,1
Frais généraux de fonctionnement	1 427,0	1 725,8	1 616,2
Fournitures et accessoires	114,9	62,5	130,1
Mobilier et matériel	96,6	10,0	158,3
Dépenses diverses	131 873,9	183 650,0	96 450,0
Total (2)	142 642,2	197 482,1	111 445,2
Total [(1) + (2)]	155 715,6	208 876,7	123 745,1

Tableau A.13.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	1	1	2	2
D-1	3	3	–	–	6	6	9	9
P-5	6	10	–	–	15	16	21	26
P-4/3	26	26	–	–	21	24	47	50
P-2/1	5	5	–	–	12	13	17	18
Total partiel	42	46	–	–	55	60	97	106
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
Total partiel	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres catégories								
Agents locaux	22	23	–	–	47	48	69	71
Total général	66	71	–	–	102	108^a	168	179

^a Le tableau des effectifs extrabudgétaires a été ajusté pour tenir compte de l'évolution des besoins du Centre, en supposant que le regain de confiance et l'appui accru des gouvernements vis-à-vis du programme de travail du Centre se traduiront par des contributions qui augmenteront dans les mêmes proportions.

A. Organes directeurs

Tableau A.13.4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 048,1	24,3	–	–	24,3	2,4	26,7
Autres dépenses de personnel	19,1	–	–	–	–	–	–
Dépenses de représentation	5,4	4,6	–	–	4,6	0,5	5,1
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–	–	–
Total	1 072,6	28,9	–	–	28,9	2,9	31,8

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)
Autres dépenses de personnel

- A.13.1 Dans sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité du programme et de la coordination selon laquelle il conviendrait de réaffecter au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence la responsabilité des services de conférence à Nairobi (A/55/16 et Corr.1 et 2, par. 91). Cette décision a été appliquée en 2001. De ce fait, le montant des ressources qui restaient inscrites au chapitre 13 s'est élevé à 24 300 dollars. Cette somme est nécessaire pour financer l'emploi de personnel temporaire (autre que pour les réunions) lors de la dix-neuvième session de la Commission des établissements humains, en 2001. Un montant égal est nécessaire pour l'exercice biennal 2002-2003.

Dépenses de représentation

- A.13.2 Un montant de 4 600 dollars (inchangé) est nécessaire en prévision des réceptions officielles qui seront données à l'occasion de la vingtième session de la Commission.

B. Direction exécutive et administration

Tableau A.13.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 449,7	2 219,8	(219,1)	(9,8)	2 000,7	106,4	2 107,1
Autres dépenses de personnel	12,9	194,8	–	–	194,8	10,8	205,6
Consultants et experts	90,2	–	–	–	–	–	–
Voyages	41,2	30,5	25,5	83,6	56,0	3,0	59,0
Services contractuels	13,2	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	46,7	60,9	33,5	55,0	94,4	7,5	101,9
Fournitures et accessoires	81,9	25,4	–	–	25,4	2,0	27,4
Mobilier et matériel	222,7	38,1	(3,9)	(10,2)	34,2	2,9	37,1
Total (1)	2 958,5	2 569,5	(164,0)	(6,3)	2 405,5	132,6	2 538,1

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1998-1999	2000-2001	2002-2003
	Dépenses effectives	Dépenses estimatives	
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	1 546,8	1 850,0	1 850,0
ii) Des activités extrabudgétaires	1 460,6	1 234,0	1 964,3
b) Activités de fond			
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	1 826,9	1 938,5	1 889,6
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	–	–	–
Total (2)	4 834,3	5 022,5	5 703,9
Total [(1) + (2)]	7 792,8	7 592,0	8 242,0

Tableau A.13.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	–	1	–	–	–	1	–	2
P-5	2	2	–	–	–	1	2	3
P-4/3	4	1	–	–	3	3	7	4
P-2/1	1	2	–	–	1	1	2	3
Total partiel	8	7	–	–	4	6	12	13
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
Total partiel	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres catégories								
Agents locaux	5	4	–	–	21	19	26	23
Total partiel	5	4	–	–	21	19	26	23
Total général	15	13	–	–	25	25	40	38

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)
Postes

- A.13.3 Un montant de 2 000 700 dollars est nécessaire pour couvrir le coût des postes inscrits au tableau A.13.6. La baisse, d'un montant de 219 100 dollars, qui est le résultat net de plusieurs changements intervenus essentiellement par suite de la mise en oeuvre de la stratégie de revitalisation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), lancée à la fin de 1998 et adoptée par la Commission à sa dix-septième session en mai 1999 (résolution 17/7), s'explique par les raisons suivantes : a) redéploiement, en faveur du sous-programme 2, de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent local, pour tenir compte de changements majeurs qui ont une incidence sur la réalisation des objectifs du sous-programme (montant des fonds extrabudgétaires et besoins en services consultatifs et en assistance technique, notamment; b) reclassement de P-4 à P-5 du poste de chef du Bureau du Directeur exécutif compte tenu des compétences requises pour remplir cette fonction; c) redéploiement de 1 poste D-1 en provenance du sous-programme 1, en échange de 1 poste P-5 en provenance du Bureau de liaison de New York, afin de renforcer le bureau de New York et pour tenir compte des responsabilités accrues du chef du bureau et du niveau plus élevé des relations professionnelles qu'il doit entretenir; et d) redéploiement, en provenance du sous-programme 2, de 1 poste P-2 auquel sera affecté un informaticien, afin de tenir compte de l'importance croissante des communications sur l'Internet et sur l'Intranet et compte tenu des recommandations issues de l'examen de la diffusion de l'information et des technologies de l'information au Centre. Le titulaire de ce poste apportera un appui direct aux utilisateurs des technologies de l'information au Centre; assurera la liaison avec le service informatique de l'Office des Nations Unies à Nairobi; mettra en place des bases de données et en assurera la coordination; développera le site Web du Centre sur le plan technique; apportera des perfectionnements techniques

à la base de données Lotus Notes et au flux d'informations sur Lotus Notes; et coordonnera la distribution du matériel informatique et des logiciels.

Autres dépenses de personnel

- A.13.4 Le montant de 194 800 dollars (inchangé par rapport à l'exercice biennal précédent) doit permettre de couvrir tous les besoins du Centre en personnel temporaire – personnel destiné à remplacer les fonctionnaires en congé de maladie ou en congé de maternité et à renforcer les effectifs pendant les périodes de pointe.

Voyages

- A.13.5 Un montant de 56 000 dollars est nécessaire pour couvrir les frais de voyage du Directeur exécutif et du personnel de son bureau lorsqu'ils doivent se rendre en consultation au Siège, participer aux travaux de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social, ou consulter diverses institutions dans les différentes régions sur lesquelles portent les programmes du Centre. Sur ce total, un montant de 12 000 dollars est prévu pour financer les déplacements du chef du Bureau de liaison de New York afin de lui permettre d'assister à la session biennale de la Commission et à d'autres réunions.

Frais généraux de fonctionnement

- A.13.6 Un montant de 94 400 dollars, qui comporte une augmentation de 33 500 dollars, servira à financer les frais de communication et les frais d'entretien du matériel de bureau du Bureau du Directeur exécutif à Nairobi (47 000 dollars) et du Bureau de liaison à New York (47 400 dollars). Sur les 33 500 dollars d'augmentation, 17 500 dollars correspondent aux frais de communication du Bureau du Directeur exécutif. Ce montant doit permettre d'assurer une répartition plus équitable des frais de téléphone entre la Fondation pour l'habitat et les établissements humains et le budget ordinaire de l'ONU; la différence (16 000 dollars) est destinée à l'entretien du matériel informatique et du matériel de photocopie. Auparavant, ces frais étaient entièrement à la charge de la Fondation. Leur montant a été calculé sur la base des coûts standard à Nairobi pour ce type de matériel.

Fournitures et accessoires

- A.13.7 Un montant de 25 400 dollars (inchangé par rapport à l'exercice antérieur) permettra de couvrir les frais de fournitures et d'accessoires du Bureau du Directeur exécutif (13 900 dollars) et du Bureau de liaison à New York (11 500 dollars).

Mobilier et matériel

- A.13.8 Un montant de 34 200 dollars, correspondant à une baisse de 3 900 dollars, permettra d'assurer le remplacement du mobilier et du matériel à Nairobi (19 000 dollars) et à New York (15 200 dollars).

C. Programme de travail

Tableau A.13.7

Répartition des dépenses par sous-programme, en pourcentage

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
1. Un logement convenable pour tous	52,5	40,4
2. Développement durable des établissements humains	47,5	59,6
Total	100,0	100,0

Tableau A.13.8

Prévisions de dépenses, par sous-programme et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Sous-programme</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
1. Un logement convenable pour tous	6 039,2	4 453,8	449,3	10,0	4 903,1	195,2	5 098,3
2. Développement durable des établissements humains	3 003,1	4 342,4	98,0	2,2	4 440,4	191,3	4 631,7
Total (1)	9 042,3	8 796,2	547,3	6,2	9 343,5	386,5	9 730,0

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
	2 118,8	4 011,1	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	4 809,0
	5 362,0	6 648,5	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	6 332,3
			c) Projets opérationnels	
	21 367,6	11 800,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	14 600,0
	108 959,5	170 000,0	PNUD et autres sources	80 000,0
Total (2)	137 807,9	192 459,6		105 741,3
Total [(1) + (2)]	146 850,2	201 255,8		115 471,3

Tableau A.13.9

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	1	1	2	2
D-1	3	2	–	–	6	5	9	7
P-5	4	8	–	–	15	15	19	23
P-4/3	22	25	–	–	18	21	40	46
P-2/1	4	3	–	–	11	12	15	15
Total partiel	34	39	–	–	51	54	85	93
Autres catégories								
Agents locaux	17	19	–	–	26	29	43	48
Total général	51	58	–	–	77	83	128	141

**Sous-programme 1
Un logement convenable pour tous**

Tableau A.13.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 506,0	4 134,6	276,1	6,6	4 410,7	151,2	4 561,9
Autres dépenses de personnel	180,5	–	–	–	–	–	–
Consultants et experts	158,5	136,7	–	–	136,7	11,5	148,2
Voyages	39,9	40,4	43,0	106,4	83,4	4,6	88,0
Services contractuels	85,9	34,0	–	–	34,0	3,5	37,5
Frais généraux de fonctionnement	68,4	34,2	130,2	380,7	164,4	16,9	181,3
Fournitures et accessoires	–	25,1	–	–	25,1	2,5	27,6
Mobilier et matériel	–	48,8	–	–	48,8	5,0	53,8
Total (1)	6 039,2	4 453,8	449,3	10,0	4 903,1	195,2	5 098,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 <i>Dépenses effectives</i>	2000-2001 <i>Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>	2002-2003 <i>Dépenses prévues</i>
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
			b) Activités de fond	
	1 059,2	1 756,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	2 545,0
	2 607,7	3 052,7	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	3 358,1
			c) Projets opérationnels	
	10 683,8	5 350,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	6 800,0
	54 479,7	25 000,0	PNUD et autres sources	30 000,0
Total (2)	68 830,4	35 158,7		42 703,1
Total [(1) + (2)]	74 869,6	39 612,5		47 801,4

Tableau A.13.11

Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	2000- 2001	2002- 2003	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	2	1	-	-	2	2	4	3
P-5	2	4	-	-	8	7	10	11
P-4/3	11	12	-	-	10	11	21	23
P-2/1	3	3	-	-	5	6	8	9
Total partiel	19	21	-	-	25	26	44	47
Autres catégories								
Agents locaux	8	9	-	-	13	15	21	24
Total général	27	30	-	-	38	41	65	71

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.13.9 Des ressources d'un montant de 4 410 700 dollars, en augmentation de 276 100 dollars, permettront de financer les postes inscrits au tableau A.13.11. L'augmentation résulte de changements intervenus à la suite de la mise en place de la stratégie de revitalisation du Centre, qui a débuté à la fin de 1998 et a été approuvée par la Commission des établissements humains à sa dix-septième session en mai 1999 (résolution 17/7), à savoir :

- a) Création d'un nouveau poste P-4 d'administrateur chargé des établissements humains au bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, conformément aux recommandations du Bureau des

services de contrôle interne (A/54/764, par. 76), pour assurer la viabilité des bureaux régionaux et leur permettre de jouer un rôle central dans l'application du programme de travail du Centre; on confie de plus en plus de tâches normatives aux bureaux régionaux en plus de leurs fonctions dans le domaine de la coopération technique, en particulier pour ce qui est des activités du Centre au niveau mondial dans les domaines de la sécurité d'occupation, des droits en matière de logement et de l'administration des villes;

- b) Création d'un nouveau poste P-4, qui sera occupé par le chef du Groupe de la parité entre les sexes. L'un des principaux objectifs du programme de travail actuel du Centre est d'intégrer à l'ensemble des activités les objectifs généraux que sont l'égalité des sexes et les droits des femmes. Le mandat du groupe a récemment été élargi, y compris en ce qui concerne les liens avec les partenaires du Centre, à la question du renforcement de la participation des femmes au développement et à la gestion des établissements humains. Le Groupe, de par le caractère intersectoriel de ses activités, a des liens fonctionnels avec les services organiques et avec les bureaux régionaux;
- c) Reclassement de P-4 à P-5 du poste de chef du Groupe des politiques en matière de logement, compte tenu du niveau de compétence requis et de la complexité accrue de la fonction;
- d) Redéploiement en faveur du Bureau de liaison de New York de 1 poste D-1 auparavant affecté au sous-programme, en échange de 1 poste P-5. Les fonctions remplies auparavant par le titulaire du poste D-1 au sous-programme ont été redistribuées et on considère que celles qui ne l'ont pas été peuvent être remplies au niveau de 1 poste P-5;
- e) Création d'un nouveau poste d'agent local pour assurer des fonctions d'employé de bureau.

Consultants et experts

- A.13.10 Un montant de 136 700 dollars (montant inchangé) est nécessaire pour financer les dépenses suivantes : a) services spécialisés non disponibles au Centre pour la réalisation des activités suivantes : un manuel juridique sur les différents types d'occupation du logement; outils pour la promotion de l'égalité des droits des femmes et des hommes en matière d'occupation; notes d'orientation sur la sécurité d'occupation; directives relatives à la réforme des textes législatifs régissant les droits en matière de logement; *The State of the World's Cities Report, 2003*; directives visant à l'amélioration de l'hygiène de l'environnement dans le cadre des projets d'assainissement des quartiers insalubres; mise à jour et développement de bases de données sur les indicateurs du logement (87 500 dollars); et b) réunion de deux groupes d'experts sur la campagne mondiale pour la sécurité d'occupation, les programmes de construction de logements par les habitants et les systèmes de financement du logement à l'aide de microcrédits dans les zones d'habitat des groupes sociaux à faible revenu (49 200 dollars).

Voyages

- A.13.11 Un montant de 83 400 dollars, correspondant à une augmentation de 43 000 dollars, permettra de financer la participation de fonctionnaires aux réunions et consultations qui auront lieu avec des organismes et institutions des Nations Unies, des autorités gouvernementales, des organisations intergouvernementales, des instituts scientifiques, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires. L'augmentation, d'un montant de 43 000 dollars, s'explique par un élargissement du programme des déplacements et par une répartition plus réaliste des frais de voyage entre le budget ordinaire de l'ONU et les fonds extrabudgétaires.

Services contractuels

- A.13.12 Le montant de 34 000 dollars, inchangé par rapport à l'exercice biennal antérieur, doit permettre de couvrir les frais d'impression des rapports et publications suivants : déclaration sur les normes ap-

plicables en matière de sécurité d'occupation du logement (2 000 dollars), manuel juridique sur les différents types d'occupation du logement (5 000 dollars), outils pour la promotion de l'égalité des droits des femmes et des hommes en matière d'occupation du logement (3 000 dollars), directives relatives à la réforme des textes législatifs régissant les droits en matière de logement (2 000 dollars), huit numéros de *Débats d'Habitat* (18 000 dollars); ainsi que les frais d'impression de publications isolées, notamment des rapports sur les progrès réalisés dans la lutte contre les discriminations dont sont victimes les femmes en matière de droit de propriété et en matière successorale, des directives relatives à l'amélioration de l'hygiène de l'environnement dans le cadre des projets d'assainissement des quartiers insalubres, des outils de gestion, et des manuels de formation (4 000 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- A.13.13 Un montant de 164 400 dollars, en augmentation de 130 200 dollars par rapport à l'exercice biennal antérieur, permettra de financer les frais de communication et les frais d'entretien du matériel de bureautique. Une partie de l'augmentation (34 200 dollars) sera consacrée aux frais de communication. Elle résulte d'une évaluation plus précise des dépenses à imputer au budget ordinaire. Le reste de l'augmentation (96 000 dollars) correspond à des dépenses qui seront engagées pour la première fois pour l'entretien du matériel informatique et du matériel de reproduction. Ces dépenses étaient auparavant prises en charge par la Fondation. Elles ont été calculées sur la base du coût standard applicable au matériel informatique par poste inscrit au budget ordinaire.

Fournitures et accessoires

- A.13.14 Le montant, inchangé, de 25 100 dollars permettra de financer l'achat d'articles de papeterie et autres fournitures.

Mobilier et matériel

- A.13.15 Le montant, inchangé, de 48 800 dollars permettra de financer le remplacement de matériel de bureautique.

**Sous-programme 2
Développement durable des établissements humains**

Tableau A.13.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 778,8	3 358,3	562,9	16,7	3 921,2	146,6	4 067,8
Autres dépenses de personnel	–	248,3	(248,3)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	164,8	473,4	(336,8)	(71,1)	136,6	11,5	148,1
Voyages	36,8	122,9	–	–	122,9	6,6	129,5
Services contractuels	–	34,2	–	–	34,2	3,6	37,8
Frais généraux de fonctionnement	22,7	34,2	120,2	351,4	154,4	15,8	170,2
Fournitures et accessoires	–	25,1	–	–	25,1	2,5	27,6
Mobilier et matériel	–	46,0	–	–	46,0	4,7	50,7
Total (1)	3 003,1	4 342,4	98,0	2,2	4 440,4	191,3	4 631,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 <i>Dépenses effectives</i>	2000-2001 <i>Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>	2002-2003 <i>Dépenses prévues</i>
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
			b) Activités de fond	
	1 059,6	2 255,1	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	2 264,0
	2 754,3	3 595,8	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	2 974,2
			c) Projets opérationnels	
	10 683,8	6 450,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	7 800,0
	54 479,8	145 000,0	PNUD et autres sources	50 000,0
Total (2)	68 977,5	157 300,9		63 038,2
Total [(1) + (2)]	71 980,6	161 643,3		67 669,9

Tableau A.13.13

Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	2000- 2001	2002- 2003	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	-	-	-	-	1	1	1	1
D-1	1	1	-	-	4	3	5	4
P-5	2	4	-	-	7	8	9	12
P-4/3	11	13	-	-	8	10	19	23
P-2/1	1	-	-	-	6	6	7	6
Total partiel	15	18	-	-	26	28	41	46
Autres catégories								
Agents locaux	9	10	-	-	13	14	22	24
Total général	24	28	-	-	39	42	63	70

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.13.16 Un montant de 3 291 200 dollars, dont une augmentation de 562 900 dollars, est nécessaire pour financer les postes inscrits au tableau A.13.13. L'augmentation est le résultat net de plusieurs changements intervenus essentiellement à la suite de l'application de la stratégie de revitalisation du Centre (résolution 17/7 de la Commission), à savoir :

- a) Création d'un nouveau poste P-5 de coordonnateur des activités d'information. Un examen des activités d'information et des technologies de l'information au Centre a mis en évidence l'absence d'une stratégie de l'information et d'une coordination des activités d'information du Centre, un sérieux problème qui devait être réglé. Les auteurs de l'examen sont arrivés à la conclusion qu'il fallait créer un poste dont le titulaire aurait pour principale responsabilité de coordonner la stratégie et les activités du Centre en matière d'information et d'assurer la direction, la supervision et la gestion de l'ensemble des activités d'information;
- b) Création d'un nouveau poste P-4 d'administrateur chargé des établissements humains au bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En vertu du programme de travail approuvé, les bureaux régionaux jouent désormais un rôle central dans la mise en application du programme de travail du Centre. Les bureaux régionaux sont de plus en plus appelés à assumer des tâches normatives en plus de leurs activités de coopération technique, en particulier pour ce qui est des activités du Centre au niveau mondial dans les domaines de la sécurité d'occupation, des droits en matière de logement et de l'administration des villes. C'est pourquoi il est proposé, compte tenu de la recommandation du Bureau des services de contrôle interne (A/54/764, par. 76), de renforcer le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en créant un poste P-4 d'administrateur chargé des établissements humains;
- c) Reclassement de P-4 à P-5 du poste de chef du Groupe de la gestion des risques et des catastrophes en raison du niveau de compétence requis et de la complexité accrue de la fonction;
- d) Redéploiement en faveur du sous-programme d'un poste P-4 et d'un poste P-3 auparavant affectés au Bureau du Directeur exécutif;
- e) Redéploiement en faveur du sous-programme d'un poste d'agent des services généraux prélevé sur les effectifs du Bureau du Directeur exécutif, pour assurer des tâches d'employé de bureau;
- f) Redéploiement d'un poste P-2, qui sera occupé par un informaticien, en faveur du Bureau du Secrétaire exécutif. Les fonctions qui seront remplies par cet informaticien sont résumées au paragraphe A.13.3 ci-dessus.

Autres dépenses de personnel

- A.13.17 La baisse de 248 300 dollars enregistrée sous cette rubrique correspond à un crédit exceptionnel qui avait été ouvert pour l'exercice biennal 2000-2001 pour financer le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat et en vue de la préparation de la session.

Consultants et experts

- A.13.18 Le montant de 136 600 dollars, qui accuse une baisse de 336 800 dollars, doit permettre de financer : a) des services de spécialistes non disponibles au Centre, en vue de la réalisation des produits suivants : document d'orientation sur les incidences de l'urbanisation sur le développement rural et sur la gestion des villes; outils financiers à l'usage des villes; outils de prévention de la criminalité et de la réduction de la vulnérabilité urbaine; outils de prévention et de gestion des catastrophes; *The State of the World's Cities Report, 2003*; outils de gestion de l'environnement urbain; et mise à jour et développement de bases de données sur les indicateurs de l'administration urbaine (87 300 dollars); et b) deux réunions de groupes d'experts sur les normes en matière de bonne administration des villes, la prévention de la criminalité et les stratégies anticatastrophes (49 300 dollars). La baisse d'un montant de 336 800 dollars s'explique par le fait qu'un crédit exceptionnel avait été ouvert pour l'exercice biennal 2000-2001 pour financer des réunions de groupes spéciaux d'experts en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une éva-

luation d'ensemble de l'application du programme pour l'habitat et en vue de la préparation de la session.

Voyages

- A.13.19 Un montant, inchangé, de 122 900 dollars permettra de financer la participation de fonctionnaires à des réunions et des consultations avec des organisations et des institutions des Nations Unies, des autorités gouvernementales, des organisations intergouvernementales, des instituts scientifiques, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.

Services contractuels

- A.13.20 Un montant, inchangé, de 34 200 dollars permettra de financer la production extérieure des publications et rapports suivants : déclaration sur les normes relatives à la bonne gestion des villes, outils de gestion et outils financiers à l'usage des villes, *Débat d'Habitat* et *The State of the World's Cities Report, 2003*.

Dépenses générales de fonctionnement

- A.13.21 Un montant de 154 400 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 120 200 dollars, permettra de financer les dépenses de communication et les dépenses d'entretien du matériel de bureautique. Une partie de l'augmentation (24 200 dollars) sera consacrée aux dépenses de communication; elle résulte d'une évaluation plus exacte des dépenses à imputer au budget ordinaire. Le reste de l'augmentation (96 000 dollars) correspond à un crédit ouvert pour la première fois pour financer les dépenses d'entretien du matériel informatique et du matériel de reproduction. Les dépenses à ce titre étaient auparavant à la charge de la Fondation. Ce montant a été calculé sur la base du coût standard par fonctionnaire.

Fournitures et accessoires

- A.13.22 Un montant, inchangé, de 25 100 dollars est nécessaire pour couvrir les frais d'achat d'articles de papeterie et autres fournitures.

Mobilier et matériel

- A.13.23 Un montant de 46 000 dollars est nécessaire pour assurer le remplacement du matériel de bureau.